

Lycée Charles NODIER  
6 Grande Rue  
BP 28  
39107 DOLE Cedex  
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 1  
Folio : 1

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
**4/11/2025**

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
Académique**

**Président : Mr Parent, Proviseur**

**Présents :**

**Mme Dumesnil, Provisure adjointe  
Mr Grosjean, Secrétaire Général**

**Représentants des Enseignants : M. Berland, Mme Baptista, Mme Lyet, M. Jourdan, Mme Pintureau, M. Gautherat, Mme Paris**

**Représentants des agents : Mme Mazzoleni, Mme AZEVEDO, Mme Baudry**

**Représentants des élèves : Fanny Laboulais, Lazare Gehin, Thiméo Paris**

**Représentants des parents d'élèves : Mme Simonin, Mme Fiat, M. Balle, M. Mayot, Mme Blanchon Grenot**

Le secrétariat de séance est assuré par Lazare Gehin et Thiméo Paris.

M. le Proviseur rappelle l'ordre du jour :

- Adoption du règlement intérieur du C.A.

- Explication du règlement par Mr Parent
- Désignation des secrétaires de séance (à transmettre 8 jours au plus tard au secrétariat de la direction)

**Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité**

- Adoption du PV du 7 juillet 2025

*Question de Mme Baptista : Est-ce possible d'envoyer les PJ à l'ensemble des suppléants ?*

*Réponse de Mr Parent : Non, la personne qui ne peut pas venir transmet les pièces à son suppléant, dès que la personne présente est désignée : cela afin d'éviter les doublons d'une part, ou l'absence des deux personnes d'autre part.*

**Le PV de la séance du 7 juillet est adopté à l'unanimité**

- Résultats des élections

- Peu de participation de la part des parents d'élèves (20,67 %) malgré le vote électronique via pronote et les relances régulières. La FCPE obtient 3 postes, la PEEP en obtient 2.
- Pour les personnels : 86% de participation ; 2 listes non syndiquées : une liste obtient 2 postes, l'autre obtient un poste.
- Pour les personnels d'éducation et d'enseignement : 49,23 % de participation pour une

Lycée Charles NODIER  
6 Grande Rue  
BP 28  
39107 DOLE Cedex  
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 1  
Folio : 2

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
**4/11/2025**

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
Académique**

seule liste : les 7 postes sont attribués aux membres de cette liste.  
**Pas de questions par rapport à ces résultats.**

- Présentation de l'ordre du jour

**1- Mise en place des Institutions**

Chaque collègue (élèves, parents, personnels ATOSS, personnels enseignants, de service et de surveillance) doit préparer sa composition pour chaque conseil ou commission.

- 1.1 Conseil de discipline
- 1.2 C.E.S.C.E (Comité d'Éducation à la Santé, à la Citoyenneté et à l'environnement)
- 1.3 Commission Éducative
- 1.4 Commission Hygiène et Sécurité
- 1.5 Commission d'Appels d'Offres
- 1.6 Commission Fonds Social

Les compositions de ces commissions sont jointes à ce procès-verbal.

**2- Organisation de l'action éducative**

**2.1 Bilan de rentrée, structure**

- 8 classes de seconde, mais moins d'élèves que l'an dernier (229 élèves contre 245)
- 7 classes de terminale
- M. Parent souligne la baisse d'effectifs en 1<sup>ère</sup>, conduisant à l'ouverture de 6 divisions seulement
- Peu d'élèves dans la spécialité NSI en 1<sup>ère</sup>, stabilisation de la spécialité Sciences de l'Ingénieur, le lycée Duhamel crée un groupe constitué uniquement d'élèves du lycée Nodier
- Sections sportives : bel effectif pour la section RAID qui a ouvert à la rentrée

**Pas de questions par rapport à cette structure**

La rentrée s'est bien passée du côté des enseignants (tous les postes d'enseignants ont été pourvus) ; M. Jourdan remarque que ce n'est pas le cas pour toutes les catégories de personnels.

M. Parent lui répond qu'on doit faire face à plusieurs arrêts de travail (chefs de service des personnels territoriaux, personnels d'éducation et de santé). Cette situation est préoccupante : cependant, il s'agit d'arrêts de travail, et non de vacances de poste.

**2.2 Sorties obligatoires à la journée**

M. Grosjean donne lecture de la proposition de délibération reproduite sur le document de travail remis avec la convocation. Le document est projeté à l'écran.

Monsieur le Proviseur sollicite une délégation pour pouvoir autoriser des sorties scolaires à la journée. Ces sorties peuvent être rendues obligatoires pour les élèves quand elles sont

Lycée Charles NODIER  
6 Grande Rue  
BP 28  
39107 DOLE Cedex  
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 1  
Folio : 3

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
**4/11/2025**

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
Académique**

organisées sur le temps scolaire. Cette délégation est envisagée par la Charte des sorties et voyages scolaires renouvelée en 2023.

Le texte de la délibération est proposé au vote et adopté à l'unanimité (23 pour).

**2.3 Sorties facultatives à la journée**

La participation à une sortie scolaire ne peut être obligatoire si sa durée excède le temps scolaire. La famille peut refuser d'inscrire son enfant qui sera accueilli au lycée avec un emploi du temps aménagé. Une participation financière peut être sollicitée auprès de la famille de l'élève inscrit à la sortie, peut être refusée par la famille ; la famille peut participer financièrement. Le tarif est défini par application d'un calcul et dans la limite de 40 euros par participant.

Soumise au vote la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents (23 pour).

**2.4 Autorisation et financement de voyages scolaires**

M. Grosjean présente le projet d'échange scolaire proposé par Mme Coulombel, professeure d'allemand.

Ce projet concerne des élèves de seconde germanistes. Il permettra de bénéficier d'un bain linguistique pour les élèves volontaires car il leur permet de séjourner directement chez une famille allemande.

Le projet d'échange scolaire est adopté à l'unanimité (23 pour).

**3- Fonctionnement matériel et financier**

**3.1 Tarifs divers**

Le tableau des tarifs divers est affiché à l'écran. Mme Baptista demande s'il y a eu des changements par rapport à l'an dernier. M. Parent répond que le tarif d'inscription pour les étudiants de BTS a changé. M. Grosjean ajoute que la nouvelle convention signée avec le CNAM et la Région Bourgogne Franche-Comté a institué de nouveaux tarifs pour l'accueil des deux licences pro Tourisme. Ces tarifs ont été présentés au Conseil d'administration au cours de l'année écoulée et adoptés. Ils figurent dans le document qui est présenté et qui recense tous les tarifs divers.

Soumis au vote les tarifs divers pour 2023 sont adoptés à l'unanimité (23 pour).

**3.2 Remises gracieuses – Délégation au Chef d'établissement**

Cette proposition de délibération n'appelle pas de remarques particulières.

Soumise au vote, elle est adoptée à l'unanimité des membres présents (23 pour).

**3.3 Cadeaux, frais de réception et de représentation**

M. Grosjean donne lecture et propose d'adopter cette délibération dont les termes sont identiques à ceux adoptés à l'automne 2024.

Soumise au vote, l'autorisation est accordée à l'unanimité des membres présents (23 pour).

**3.4 ALO / SRH : Répartition des charges de fonctionnement**

En l'absence de compteurs et de moyens pour individualiser les coûts, une clé de répartition a été établie ; elle est appliquée depuis 2023 aux factures pour que les services ALO et SRH supportent

Lycée Charles NODIER  
6 Grande Rue  
BP 28  
39107 DOLE Cedex  
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 1  
Folio : 4

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
**4/11/2025**

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
Académique**

chacun les charges qui leur reviennent. Cette clé a été validée par la direction des lycées de la Région BFC. Les modalités n'ont pas changé depuis son invention.

Soumise au vote, la clé de répartition proposée est adoptée à l'unanimité des membres présents (23 pour).

**3.5 Proposition d'attribution de concessions de logement**

4 logements sont proposés pour l'équipe de direction et pour un personnel de loge.

Soumise au vote, la proposition d'attribution est adoptée à l'unanimité des membres présents (22 pour).

**3.6 Admission en non-valeur d'une créance devenue irrécouvrable**

Les explications avaient été proposées sur le document de travail. Le montant du reliquat de la créance est minime.

Soumise au vote, la proposition d'admission en non-valeur est adoptée à l'unanimité des membres présents (23 pour).

**3.7 Bilans financiers des voyages scolaires, semestre 1**

Les membres du conseil d'administration n'émettent pas d'objections et les bilans financiers sont adoptés à l'unanimité des membres présents (23 pour).

**4- Contrats, conventions et marchés**

**4.1 Passation de marchés en procédure adaptée**

Il s'agit de permettre le bon fonctionnement du lycée au quotidien. Pour les achats dont le montant dépasse le seuil des marchés publics dits formalisés (ex : appel d'offres) l'autorisation du conseil d'administration est requise.

Soumise au vote, l'autorisation est accordée à l'unanimité des membres présents (23 pour).

**4.2 Autorisation pour passation de conventions**

Le lycée Charles Nodier passe de nombreuses conventions avec des partenaires divers et variés. Le Conseil d'administration doit autoriser le chef d'établissement à signer chaque convention. Le Rectorat demande donc que le Conseil d'administration adopte une à une les conventions ce qui permettra ensuite au chef d'établissement de les signer une fois validées par le contrôle de légalité. Cette modalité est entendue restrictivement par le contrôle de légalité. Pour l'exemple, le conseil d'administration devrait valider une à une les conventions de stage des élèves par délibérations séparées, individuelles. Il ne semble pas que le législateur ait recherché à ralentir l'action administrative par un surplus de formalisme (les conventions de stage sont établies sur un modèle national).

C'est pourquoi nous vous proposons de confier à M. le Proviseur une délégation, ni générale, ni absolue, pour des conventions qui reviennent régulièrement. Les conventions détaillées participent au fonctionnement normal d'un lycée ; le risque contentieux est minime.

Lycée Charles NODIER  
6 Grande Rue  
BP 28  
39107 DOLE Cedex  
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 1  
Folio : 5

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
**4/11/2025**

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
Académique**

Soumise au vote, la délégation est adoptée à l'unanimité (23 pour).

**5 - Plan annuel RCD**

- Le plan annuel RCD est présenté pour information.
- Question de Mme Baptista à propos des subtilités Pronote. Mme Dumesnil indique à l'assemblée que c'est par ce logiciel que les heures disponibles (suite aux absences prévisibles de professeurs) sont publiées. Une attention particulière sera portée à l'identification des personnes disposant de l'information.
- **19h52 : Départ de Mme Baptista**

**6 – Calendrier annuel**

- Présentation pour information
- Précision de M. Parent : le calendrier du 3<sup>ème</sup> trimestre est quasi connu
- Dates bac blanc en concertation avec le lycée Duhamel + coefficient

**7– Questions diverses**

Aucune question diverse n'a été soumise préalablement à la séance.

Toutefois, M. Grosjean informe les membres du Conseil d'administration sur la situation des personnels agents de service. La veille, lundi 3 novembre matin, il a été constaté l'absence du chef de cuisine, de l'agent chef, du magasinier denrées, du cuisinier. Malgré l'aléa, le repas a pu être servi aux élèves le midi même si ce n'était pas le menu annoncé. M. Grosjean félicite et remercie l'équipe des agents qui s'est mobilisée pour assurer la continuité du service.

Depuis le magasinier est revenu et la collectivité employeuse, la Région Bourgogne Franche-Comté, a apporté son soutien et son accompagnement, toujours très efficace, et apprécié.

**M. Parent clôt la séance à 20h13**